



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26

neo.snuipp.fr

→ pour les professeurs des écoles
débutant dans le métier



Alexandra REGNIEZ-
DEHOUCK
Secrétaire départementale
adjointe

[Sommaire]

P1: edito

P2: CLES2 et C2i2e

P3: situation du recrutement
dans le département

P4: conditions de l'entrée dans
le métier

Annexe: fiche de suivi syndical
et bulletin d'adhésion

[Edito]

Chers futurs collègues,

Vous voici arrivés dans la dernière ligne droite de votre année-marathon, où il vous a fallu concilier année de master1 ou 2, préparation des écrits et/ou des oraux, responsabilités sur le terrain... D'ores et- déjà, les résultats du concours 2014 exceptionnel ont mis en évidence la difficulté de remplir ces conditions avec succès puisque 64 postes n'ont pas été pourvus dans l'académie. (voir notre article p3).

Pour les lauréats inscrits en M2 ou les futurs lauréats inscrits en M1 qui passeront les oraux courant juin, se posent déjà des questions quant à votre arrivée sur le terrain : comment serai- je affecté(e) sur un poste ? Serai- je en pleine responsabilité de classe ? Quel traitement percevrai- je ? Quel investissement cela représentera t-il ? Qu'en sera-t-il de l'obtention des CLES et du C2i2e, condition de validation du CRPE ? Ce journal vous apporte des premiers éléments de réponse.

N'hésitez pas à vous inscrire à la lettre neo.snuipp qui vous permettra de suivre l'actualité des débuts de carrière.

N'hésitez pas non plus à compléter la fiche de suivi syndical jointe en annexe, qui nous permettra d'être vigilant sur vos conditions d'affectation à la rentrée prochaine. Et surtout, n'hésitez pas non plus à compléter notre bulletin d'adhésion, puisque c'est ensemble que nous pourrons défendre individuellement et collectivement, les intérêts de la profession et des élèves !



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

[Faisons le point sur...]

le CLES2 et le C2i2e !

Le SNUipp-FSU a alerté depuis 2012 le ministère sur les problèmes liés à l'obtention des certifications du CLES2 et du C2i2e pour être titularisé. Nous avons obtenu des clarifications et des avancées grâce à ce travail mené.

Pour les sessions 2012, 2013 et 2014 exceptionnelle, plusieurs situations sont possibles :

Les lauréats qui ont passé avec succès ces certifications et les ont fournis à l'administration sont libérés de cette contrainte ;

Les lauréats qui sont dispensés ou qui ont des équivalences doivent informer rapidement par écrit les services administratifs et demander confirmation par écrit de leur dispense ou de leur équivalence ;

Les mères et pères de trois enfants et les sportifs de haut niveau étaient déjà dispensés de ces certifications.

Pour tous les autres lauréats, ils doivent suivre, dans les 3 ans qui suivent leur titularisation, les actions de formation et se présenter aux certifications, **mais** il n'est pas spécifié qu'il faut les obtenir ! C'est au rectorat de mettre en place et de proposer des actions de formation.

Aucune sanction n'est envisagée pour les agents à l'issue de cette période.

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS



Le SNUipp-FSU 62 a interpellé le DASEN sur cette question et a demandé quelles actions de formation étaient inscrites dans les plans de formation continue des rectorats. Nous avons eu comme réponse que « c'était en réflexion ». Nous vous tiendrons au courant via notre site, notre page Facebook et nos permanences.

Nous resterons également vigilants à ce qu'aucun coût ne soit exigé aux enseignants pour se présenter aux certifications.

N'hésitez pas à contacter vos délégués « débuts de carrière » qui répondront à vos questions.



Conrad Vroelant

c.vroelant@laposte.net

07.81.55.67.10

Vos délégués SNUipp-FSU 62

début de carrière



David Scarpa

david.scarpa.snuipp@gmail.com

07.81.88.97.80



SNUipp



Alexandra

Régniez-Dehouck

kevalgo@hotmail.fr

06 60 93 30 13



Arnaud Delplanque

arnaud.delplanque@orange.fr

06 19 71 18 66



FSU

Crise de recrutement inédite dans le département le métier ne ferait-il plus rêver?

Les résultats du concours 2014 exceptionnel sont tombés : sur les 510 postes étant à pourvoir dans l'académie de Lille, seuls 446 l'ont été, soit 64 postes perdus. L'académie n'est pas une exception, puisque ce sont 10% des postes ouverts en France qui n'ont pas été attribués.

Comment l'expliquer?

Le SNUipp-FSU y voit les conséquences des conditions de recrutement, qui est passé de bac + 3 à bac +5, de la difficulté de concilier préparation de concours, responsabilité sur le terrain tout en étant étudiant en master, d'une formation initiale loin d'être à la hauteur, des salaires trop bas, des conditions d'exercice de plus en plus difficiles quand le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de baisser depuis les années 2000. Sans parler du manque de reconnaissance et de valorisation de notre métier...

Le SNUipp-FSU n'a pas attendu et a, d'ores et déjà interpellé le ministre afin que les postes ouverts non pourvus ne soient pas perdus et soient redéployés, notamment en réabondant le concours 2014 rénové.

Des mesures concrètes doivent voir le jour: pré-recrutements, refonte de la formation, aides aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, revalorisation de la grille indiciaire...

Le SNUipp-FSU 62 interviendra également auprès du DASEN sur cette question et portera les mêmes exigences et propositions.



Rentrée 2014 : deux concours, deux types de stagiaires une même rentrée pour un même métier...

M1 ou M2 en 2013- 2014 ? Vos conditions d'entrée dans le métier, sous réserve de réussite aux épreuves du CRPE, ne seront pas les mêmes.

Explications :

Vous êtes M1 cette année

Vous êtes étudiants en master. Vous avez effectué quelques stages sur le terrain.

Vous passerez les écrits et les oraux du concours rénové au 3ème trimestre.

Si vous êtes reçus au CRPE 2014 rénové :

Vous serez étudiants en M2 **ET** stagiaires. Ils vous serez affectés sur des mi-temps de décharge de direction plus quelques temps partiels à 50%. Vous serez le reste de la semaine à l'Espe.

Vous entrerez dans le métier en septembre 2014 à l'échelon 1.

Vous êtes M2 cette année

Vous avez passé les écrits en juin 2013, et les oraux se sont déroulés courant avril 2014.

Officiellement « contractuels », vous occupez actuellement des quarts de décharge de direction et êtes étudiants à l'ESPE le reste de la semaine.

Si vous avez été reçus au CRPE 2014 exceptionnel :

Vous serez stagiaires à plein temps sur le terrain et occuperez des postes temps plein bloqués.

Pour l'instant, aucun retour en formation n'est prévu pour vous.

Vous entrerez dans le métier en septembre 2014 à l'échelon 3.

Ce qu'en pense le SNUipp-FSU 62 :

Pour les M2 actuels qui seront en pleine responsabilité:

le SNUipp-FSU s'oppose à tous les niveaux aux dispositions prévues pour la rentrée 2014.

L'entrée dans le métier doit être progressive (pas plus d'1/3 temps en responsabilité). Elle doit être accompagnée de retours en formation sous forme de stages massés. Nous continuerons d'intervenir en ce sens.

Pour les M1 qui seront à mi- temps sur le terrain :

De grandes craintes s'expriment déjà : les EMF, les responsables des ESPE dans beaucoup de départements, vous-mêmes, estiment que concilier sur une même semaine un mi-temps en responsabilité devant élèves et une année de M2 en tant qu'étudiant relèvera du parcours du combattant et ne sera pas propice à un retour réflexif nécessaire sur la théorie et les pratiques.

D'autres solutions étaient pourtant envisageables : un retour en formation sous forme filé ou massé aurait été possible pour tous les lauréats du concours 2014. Ces dispositions auraient eu l'avantage de vous aider à mieux appréhender cette année difficile à venir.

A savoir: nous avons demandé qu'aucun stagiaire ne soit mis en responsabilité sur un double, voire triple niveau, en zone éclair ou REP +.



SNUipp-FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Suite aux résultats du CRPE (Concours de recrutement de professeur des écoles), des groupes de travail vont se tenir le 14 mai et en juillet pour décider de l'affectation des futurs stagiaires sur postes et décharges bloqués à la rentrée 2014.

Pour que nous ayons connaissance de votre situation, il est important que vous complétiez cette fiche de suivi syndical. Nous veillerons ainsi à ce que votre affectation se fasse dans les meilleures conditions possibles et interviendrons en ce sens auprès de l'administration.

FICHE DE SUIVI SYNDICAL « STAGIAIRES 2014 »

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : |__| |__| |____|

M1 en 2013-2014

M2 en 2013-2014

Adresse :

Code Postal : |__| |__| |__| |__| |__| Commune :

Téléphone : |__| |__| |__| |__| |__|

Portable : |__| |__| |__| |__| |__| E-mail :@.....

Une fois complétée, merci de nous retourner la fiche de suivi syndical au :

SNUipp-FSU 62, Maison des sociétés, 16, rue Aristide Briand, 62 000 ARRAS.

Vous pouvez également remplir votre fiche de suivi en ligne sur notre site 62.snuipp.fr



Bulletin d'adhésion 2013/2014

Se syndiquer, c'est contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, de manière individuelle et collective.

- au développement du service public d'Éducation.

- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, le SNUipp-FSU, au sein de la **fédération syndicale unitaire (FSU)**

Adhésion spéciale M1 et M2

45€

(soit 15,30 € après réduction d'impôts ou crédit d'impôts)

Crédit d'impôts

66 % de la cotisation syndicale viennent chaque année en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu ou vous sont remboursés si vous n'êtes pas imposable

NOM.....

NOM de jeune fille.....

Prénom.....

Date de naissance.....Sexe : M F

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

E-mail.....Tél.....

Catégorie professionnelle :

M1 M2

Je joins un chèque de 45€ à l'ordre du SNUipp-FSU 62

Je joins 2 chèques de 22,50 € à l'ordre du SNUipp-FSU 62

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas de Calais.

Le.....

Signature.....



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

SNUipp-FSU 62 - 16 rue A. Briand 62000 ARRAS - Tél./fax : 03.21.51.72.26